

Convention de mise à disposition de matériel scénique

Entre les soussignés :

Le Prêteur

Ville de Chartres de Bretagne
Centre culturel Pôle Sud
Esplanade Droits de l'homme 35131 Chartres de Bretagne
Représentée par Monsieur Philippe Bonnin, en qualité de Maire
N° SIRET : 213 500 663 00017
PLATESV-R-2021-007925 / PLATESV-R-2021-004661 / PLATESV-R-2021-007935

L'Emprunteur

Nom de la structure :
Forme juridique (association, collectivité, établissement public) :
Représenté(e) par en qualité de
Adresse :
N° SIRET :

Article 1 – objet

Le matériel scénique mis à disposition par **le Prêteur** est destiné à favoriser la diffusion du spectacle vivant et à soutenir la création artistique. Il devra être utilisé dans le cadre d'événements à caractère culturel comportant une programmation artistique

Le matériel mis à disposition est stocké au centre culturel Pôle Sud – 1 rue de la Conterie – 35131 Chartres de Bretagne.

Contexte de la mise à disposition :

- **Manifestation concernée (titre + type de manifestation) :**
- **Présentation synthétique :**

- **Manifestation de plein air / Manifestation en intérieur (sélectionner le cas concerné)**
- **Date de la manifestation :** / /
- **Lieu (adresse complète) du déroulé de la manifestation :**

- **Date de prise en charge du matériel :** / /
- **Horaire prévisionnel :**

- **Date de retour du matériel :** / /
- **Horaire prévisionnel :**

La liste du matériel mis à disposition est annexée à la présente convention.

Article 2 – conditions de mise à disposition

La mise à disposition est accessible à toute personne morale à but non lucratif, association loi de 1901, collectivités locales et établissements publics.

